



Charte du CRITERIUM de la Somme

Il est impératif de respecter cette Charte pour que le concours soit comptabilisé pour le critérium

1) Tirage au sort des places

Celui-ci pourra se faire par jetons de « loto » si le nombre de participants n'est pas élevé (aux environs de 40-41-42 - 50-51-52-53 pêcheurs)

Le tirage se fera après encaissement de la mise de chaque participant, **tirage des jetons lotos (ou autres) par le pêcheur.**

En cas de participation importante. Application du tirage « ALPHA NUMERIQUE » (D5, G6, A3..) **le matin de l'épreuve.**

Celui-ci se décompose en 2 parties :

- 1^{ère} partie- à l'encaissement, **tirage des jetons alpha numérique par le pêcheur.**
- 2^{ème} partie- tirage des lettres pour les secteurs.

2) Inscriptions et Dotation

Affichage des gammes de prix pour le classement final (celui-ci pourra être modifié si le nombre de participants manquants est trop important).

L'inscription doit être gratuite pour les - de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

3) Palmarès

Le classement par équipe est annoncé avant le classement individuel. Ce classement concerne les personnes licenciées dans le même club.

Pour ce classement on ne tiendra compte que des 4 premiers pêcheurs licenciés du MEME CLUB.

4) Esches et amorces

Rivière : restriction minimum: 15 l amorce ; 1 L d' Esches dont $\frac{1}{2}$ de fouillis de vers de vase

Etang, canal : restriction minimum : 10l amorce ; 1/2L d'Esches dont 1/4 de fouillis de vers de vase

Vous pouvez augmenter ces prescriptions en respectant le règlement FFPSC.

5) Contrôles

Sont concernés par ce paragraphe uniquement les concours dont les contrôles ne seront pas (ou ne pourront pas être) assurés par les organisateurs.

Point 1 : les Organisateurs

- Sur l'affiche devra figurer la mention suivante
« HHMM : signal du début de contrôle des esches et amorces avec contrôle OBLIGATOIRE du 1er voisin de droite »
- A l'heure HHMM indiquée, un signal sonore devra être émis
- Un rappel oral du principe devra être fait lors du tirage au sort et ce durant toute l'année 2014.

Point 2 : les Pêcheurs

Dès le signal, chaque pêcheur devra exécuter 2 actions :

- Préparer à son numéro l'amorce et ses esches dans les boites
 - Contrôler le premier voisin à sa droite (le pêcheur ayant l'avant aile amont d'un secteur devra contrôler ses deux voisins).
- Aucun accord préalable entre les 2 pêcheurs ne sera toléré.
- Les pêcheurs refusant d'obtempérer au tirage au sort seront remboursés et exclus le l'épreuve.
- Les pêcheurs refusant d'obtempérer pendant la préparation seront considérés comme des pêcheurs n'ayant pas respecté les limitations prévues et seront soumis aux mêmes sanctions que ces derniers.